PROCES VERBAL DU 02/06/15

SEANCE DU 02 JUIN 2015

Mise de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Date de Convocation

26/05/2015

Date d'affichage

26/05/2015

L'an deux mil quinze, le 02 juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.

Etaient présents : Mrs Jean-Louis Chauvet, Jean-Louis Bagon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Tenan, Mme Monique Chauvet, Mr Jean-Pierre Lacroix, Mme Nadine Bouchet, Mr Jean-Luc Delpirault, Mr Arnaud Gourg, Mme Géraldine Otto, Mr David Michel, Mmes Katia Bonnefoy, Frédérique Filippa, Aurélie Mirabelles, Mr François Vidaud, Mme Chantal Navarro, Mr Patrice Maschi.

Absents excusés représentés : Mr Serge Pérez pouvoir donné à Mr Jean-Louis Chauvet, Mme Lorna Gratacos pouvoir donné à Mr David Michel.

Secrétaire de séance : Mr David Michel.

Le Procès-Verbal de la présidente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire transmet en présentant les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, combien de nouveaux cas (…) nombre de mariages : 1 ; nombre de décès : 3 ; le nombre de demandes d'emprunt : 123 au lieu de 150.

Mme Francine AUBERTON ainsi que les membres de sa famille remercient la municipalité pour avoir partagé leur peine lors du décès de Monsieur Alain Aubertion.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Informations diverses :

- Médiathèque :

Monsieur Alain Sanchez Conseiller Municipal, informe que la Médiathèque a ouvert ses portes le mardi 19 mai 2015, ouverte à 62 inscriptions, 1207 documents enregistrés et 259 emprunts, ouverte à plein régime. Le logiciel utilisé est l'informatique fonctionne. Lorsque quelqu'un se désinscrit le même jour que son inscription, le système informatique ne le prend pas en compte. Il faudra le modifier. Il est à disposition du Monsieur Alain Aubertion.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

- Effectif :

Monsieur Etienne Lorenzo Conseiller Municipal, informe que la filière communale se déroulera le week-end du 20 juin prochain ; les activités proposées par la municipalité sont gratuites, et le programme est le suivant :

- Samedi :
  - Structures gonflables,
  - Stand de maquillage,
  - Promenade en Poney et en Calèche,
  - Parcours de la Lyre Subjonnoise,
  - Feu de la Saint Jean suivi d'un feu d'artifice.
- Dimanche :
  - Structures gonflables,
  - Stand de maquillage,
  - Brocante annuelle du club de Football.

Choix de mon pour la Médiathèque.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du fonctionnement de la Médiathèque municipale, la population de la commune a été consultée afin de choisir le nom de la Médiathèque. Les propositions ont été recueillies en Mairie et dans cette structure. 7 propositions ont été récupérées en Mairie ; il convient aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Une liste a été établie avec toutes les propositions faites par la population et remises à chacun des membres du conseil municipal. **Monsieur le Maire** propose de mettre à résultat le vote des l'électeurs de 50 % des voix soit 10 voix pour le nom choisi. Mr le premier tour, le dépouillement donne le résultat suivant :

Bernéze de bulletins : 19,

Bernéze de votes : 19, soit 11 bulletins pour le nom : « L'ENTOSTAYEQUE » avec la raison invoquée : L'habitant de Observy s'appelle l'Entoscaes et la médiathèque appartient à l'Entoscaes.

SDESM – Travaux d'enfouissement des réseaux électriques sente des écoles – Signature de la convention financières.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification Sente des Ecoles sur la Commune de Observy, il est proposé de signer une convention financière avec le Syndical Départemental des Energies de Seine et Marne « S.D.E.S.M ».

La participation financière de la commune est estimée comme suit :

1. Travaux du réseau électrique public à la somme TTC de 49.432,58 euros. Une subvention d'un montant de 27.961,50 euros sera versée à la Commune. Reste à la charge de la commune la somme de 21.470,08 euros TTC.

2. Travaux du réseau communications électroniques à la somme TTC 32.493,91 euros. Le montant de la subvention n'est à ce jour pas connu mais le fournisseur sera remboursé à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le SDESM convient le SEDE qui le SIEDGER, ne peuvent plus débiquer directement les Communes. Il faut passer par le SDESM. Le SDESM va mandater le SEDE pour laquelle il convenait de régler l'intégralité des travaux pour ensuite obtenir le règlement de la subvention. Cela montarira serait encrits au budget de l'exercice 2016 ; la signature de la convention permet de lancer les études.

Le conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité.

Autorisation de lancer la procédure d'installation d'un système de vidéo protection.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, il avait été convenu avant les élections municipales de recenser le souhait des administrés concernant l'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire communal, par référendum. Considérant l'accroissement constant de vandalisme et de cambriolages sur le territoire de la commune, il est proposé de signer une convention financière avec le Syndical départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) afin de lancer une procédure d'installation d'un système de vidéo protection par l'implantation de caméras aux abords des bâtiments communaux. Cet accord permettra de contacter les entreprises spécialisées afin de procéder à l'installation d'un système de vidéo protection. Le montant de la participation financière de la commune de montant des travaux soit connu pour le référendum afin que les Bernéziennes puissent en avoir connaissance pour leur vote. **Monsieur le Maire** répond qu'un prochain conseil municipal est prévu le 29 juin prochain, il y aura plus de précisions.

Le conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

- F.P.L.C :

Monsieur le Maire informe qu'un prochain conseil municipal se déroulera le Lundi 29 juin prochain. En effet, un courrier a été adressé à toutes les communes et communautés de communes concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce fonds de péréquation horizontale a été mis en place pour la première fois en 2012. Le montant du FPIC est en constante progression depuis 2012. En effet, suite aux répartitions financières incertes au budget 2015, il convient de choisir le mode de répartition et en cas de répartition dérogatoire, une première délibération avant le Mardi 30 juin 2015. Par conséquent, la communauté de communes du Fronton aux communes un modèle type de délibération à prendre. Ce conseil municipal sera le dernier avant les congés d'été.

Monsieur Patrice Maschi demande s'il y a des nouvelles quant au démantèlement ?

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu que 20 communes restent sur cette communauté de communes et que 17 partirait avec deux communes du département 65, mais elles sont contre. Si les 20 communes restent toutes seules sans les délégations de l'aéroport, il faudra bien trouver de l'argent ailleurs. La taxe sur les ordures ménagères sera augmentée. Il faut trouver des compensations financières. Il faut trouver des compensations financières pour pouvoir faire la construction de nouvelles crèches. Il ajoute que la fermeture des crèches inefficaces ne va semble pas réalisable car elles existaient auparavant. **Madame Chantal Navarro** Conseillère Municipale, demande s'il s'agit bien d'un regroupement de crèches ? **Monsieur le Maire** répond qu'il est question de fermer des crèches. Il ajoute que l'intercommunalité et que 17 allient dans une autre. **Monsieur Patrice Maschi** indique que si l'intercommunalité passe à 20 communes et non plus à 33, on ne sera plus dans l'obligation de construire des logements sociaux. **Madame Chantal Navarro** demande si les crèches vont rester ouvertes ? **Monsieur le Maire** répond qu'il ne sait pas. **Monsieur Patrice Maschi** indique que certains Maires parlent d'augmentation d'impôts, qu'ils ont fait des calculs ; il demande à des calculs ont été faits pour la commune de Observy ? **Monsieur le Maire** répond que la réponse est « c'est pas possible de le prévoir à l'avance. Il est vrai que le budget a de bases importantes des dotations de l'Etat, des communes ne pourraient plus être aussi et au final qu'n'est pas bien de l'avoir. Il ajoute que les 37 communes de la Communauté de Communes ont des services en plus (piscines, crèches, personnel, etc…) donc des dépenses de plus en moins.

PDF ▾ ALL PDF TOOLS ▾

The images have been converted to PDF

Download PDF

read the word!
ore productive people!

Twitter

iLovePDFStore

The PDF software trusted by millions of users

is your number 1 web app for editing PDF with ease. Enjoy all the tools you need to work
efficiently with your digital documents while keeping your data safe and secure.

Dates à retenir :

Madame Bernadette Martinez informe l'assemblée des diverses manifestations prévues sur la commune, à savoir :

Jeudi 11 juin : Voyage du 3ème âge en Champagne ; promenade en croisière, déjeuner gastronomique, promenade en calèche au cœur du vignoble, découverte des produits du terroir avec dégustation de Champagne,

Samedi 13 juin : Kermesse annuelle organisée par l'amicale de l'Ecole,

Vendredi 19 juin : Concert droit par Monsieur Mesnil avec les enfants de primaire de l'Ecole Charles Lecour,

Samedi 20 et dimanche 21 juin : Fête communale,

Dimanche 21 juin : Fête communale suite à l'ouverture du Tournoi de Football, de 7 heures à 18 heures au stade de Observy. Réservation de 9 h à 20 h au 06.22.52.02.09 ou 06.80.26.90.79,

Samedi 27 juin : Traditionnel français du sang remettra des diplômes à certains donneurs, dans la salle du conseil municipal, à 12 heures. Les personnes concernées recevront une invitation nominative à leur domicile,

Dimanche 05 juillet : Le vide-greniers du club de la Gaule organise une journée « Pêche aux Jeux Indépendance day » de 9 heures à 22 heures sur le stade. Des fleurs seront bientôt avec le concours des différentes associations de cette journée. Contacts : 06.81.83.72.12 (Laurentin) ou 06.84.94.42.20 (Nicolas),

Lundi 13 juillet : Retraite aux flambeaux organisée par la municipalité, rendez-vous place de la Mairie à 20 heures 30 pour la distribution de lampions aux enfants. Départ à 21 heures suivi d'un feu d'artifice vers 22 heures 45.

Samedi 05 septembre : Inauguration de la Médiathèque et de la salle de 14 heures à 18 heures. Forum des associations dans la salle polyvalente avec démonstrations. Un bonit avec les remerciements des différentes associations sera lancé.

- Salle Polyvalente :

Madame Chantal Navarro demande si la salle polyvalente est toute ou prêtée pour la journée portes ouvertes du 6 juin pour la vente des tentes ? **Monsieur le Maire** répond qu'elle est prêtée car elle n'était pas toute prête cette journée. **Madame Chantal Navarro** demande si les tables et les chaises sont prêtées ? **Monsieur le Maire** répond que oui. **Madame Chantal Navarro** demande si les enfants d'élèves bénéficiaient d'un repas ? **Monsieur Patrice Maschi** répond que c'est tout de même du travail. **Monsieur le Maire** répond qu'à la cérémonie de la pose de la première pierre du groupe scolaire, la salle a été prêtée également gratuitement. Il ajoute effectivement qu'il est propre à chaque fois pour le centre de la commune. Toutefois, il précise que lorsque les sociétés qui viennent sur la commune comme le carnaval de Jazzles, la vente de matelas au ventre, doivent s'acquitter d'un droit de place.

- Kermesse :

Monsieur Patrice Maschi demande à Monsieur Jean-Louis Bagon s'il cautionne le courrier distribué avec le journal communal Clairbois concernant la kermesse des classes de la maternelle ? **Monsieur Jean-Louis Bagon** répond qu'il n'est pas le signataire de cette lettre et qu'il n'était pas au courant. **Monsieur Patrice Maschi** fait savoir qu'il est choqué par le courrier et qu'il ne comprend pas que Monsieur Jean-Louis Bagon ne soit pas au courant. **Monsieur le Maire** informe que Monsieur Jean-Louis Bagon a rencontré les parents d'élèves lorsque la date fut prise et qu'il a informé les parents d'élèves lorsque la date fut prise et qu'il a informé les parents de l'école maternelle ne souhaitent pas participer à la kermesse du mois d'octobre ou décembre en raison du temps froid. Il ajoute que le but de la kermesse est de rassembler les parents d'élèves et les enfants les charmer et donner leurs enfants les charmer et donner leurs enfants les charmer et donner leurs